

La finance durable

Priorités de la gestion de fortune
Rapport 2022 sur les progrès accomplis

Motivation et contexte

Les banques de gestion et banques privées suisses veulent contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, à la fois en tant que membres de la société et en endossant leur responsabilité vis-à-vis de leur clientèle. Les risques climatiques sont en effet également synonymes de risques d'investissement dont nous devons tous avoir conscience.

L'année dernière, les banques de gestion affiliées à l'ABG se sont mises d'accord sur un ensemble de priorités publiées dans la brochure «La finance durable, une opportunité pour les banques de gestion», qui illustre comment et pourquoi nous restons fidèles à cet engagement. La brochure décrit par ailleurs l'environnement réglementaire national et international extrêmement complexe et fragmenté. Cet environnement reste hautement pertinent pour la branche, car l'exportabilité des produits et services y est un facteur clé. La brochure présente en détail le potentiel, les conditions et les limites d'une contribution appropriée du secteur à la lutte contre la crise climatique. Une information transparente et des données brutes comparables et de qualité au niveau de l'économie réelle sont indispensables pour contrecarrer le problème de l'écoblanchiment. Même si le secteur financier ne génère à lui seul qu'à peine 0,5% de toutes les émissions suisses, les banques peuvent néanmoins, en raison de leur fonction économique, apporter une contribution supplémentaire significative

dont peuvent bénéficier d'autres secteurs dans le processus de transformation de l'économie réelle. Dans ce contexte, une distinction doit être opérée entre les banques commerciales finançant directement des entreprises et les banques privées servant des clients privés qui investissent leur propre argent.

Cette année, toutes les banques privées affiliées à l'ABPS ont rejoint l'initiative lancée par l'ABG et, de concert avec davantage de banques de gestion, nous avons actualisé l'ensemble de priorités et mesuré les progrès réalisés par rapport à l'année dernière. L'initiative est ouverte à d'autres banques au demeurant.

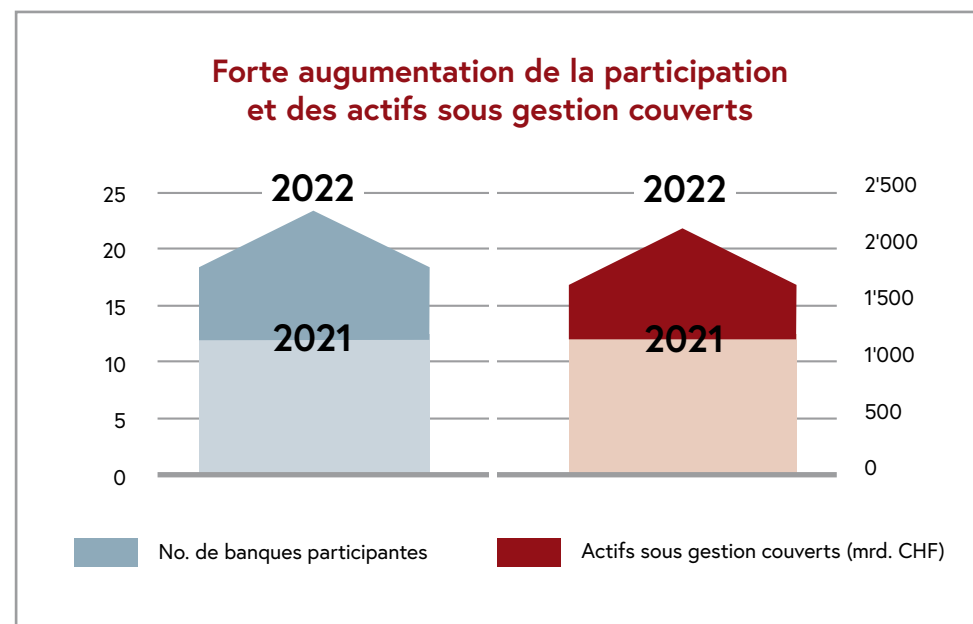
À notre grande satisfaction, nous avons relevé les défis annoncés l'an dernier. De façon générale, la mise en œuvre des priorités est en bonne voie, et certaines banques ont même déjà pleinement mis en œuvre certaines d'entre elles. La participation, tant en termes de nombre de banques (passant de 12 à 23) que d'actifs sous gestion qu'elles représentent (passant de CHF 1'200 à CHF 2'200 milliards de CHF), a pratiquement doublé. Nous espérons enregistrer une nouvelle progression au cours des années qui viennent.

Comme les réglementations et les normes en matière de finance durable sont en constante évolution, les priorités définies au départ ont été ajustées pour

2022 afin de tenir compte des tendances et du cadre réglementaire actuel. Il en résulte que nous avons ajouté quatre nouvelles priorités cette année et relevé le niveau de plusieurs priorités existantes. D'autre part, certaines priorités de 2021 sont devenues obsolètes puisqu'elles font désormais partie intégrante de la réglementation.

Les douze priorités de la gestion de fortune 2022 sont également compatibles avec d'autres initiatives suisses. Ainsi,

l'Association suisse des banquiers a recommandé au printemps dernier à ses membres de rejoindre une alliance net zéro et a publié plus récemment une autoréglementation pour le processus de conseil de gestion et le conseil hypothécaire. Par ailleurs, le Secrétariat d'État aux questions financières internationales a publié un modèle de scores climatiques. Nos priorités cadrent parfaitement avec ces développements et peuvent être considérées comme complémentaires à ces initiatives.



Les 12 priorités pour 2022

Les priorités ont été actualisées afin de tenir compte des tendances et des développements réglementaires en matière de finance durable depuis l'année dernière. Quatre nouvelles priorités ont été ajoutées, des priorités obsolètes – qui font désormais partie intégrante du cadre réglementaire général – ont été supprimées et d'autres priorités ont été précisées, voire leur niveau d'ambition a été relevé.

Les 12 priorités pour 2022 sont maintenant groupées en quatre catégories pour tenir compte des divers éléments qui revêtent une importance particulière pour les banques de gestion:

Réduction des émissions de GES

aligner la propre organisation sur un objectif net zéro pour les gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050 au plus tard, y compris toutes les émissions de GES des scopes 1 à 3 pour les propres processus opérationnels, la trésorerie et les mandats de gestion discrétionnaire. Les membres s'engagent à lancer des actions qui doivent contribuer à réduire massivement les émissions de GES conformément à l'Accord de Paris et à l'objectif de limiter la hausse moyenne des températures dans le monde à 1,5 degré Celsius au maximum («scénario 1,5°»).



1 Définir et poursuivre une trajectoire de réduction des GES dans le but d'atteindre un objectif zéro net d'ici à 2050 sur la base du scénario 1,5°, tel que défini par la «Science Based Target Initiative» (SBTI).



2 Poursuivre une trajectoire de réduction des GES pour la trésorerie et les activités propres dans le but de réaliser une réduction de 50% des émissions de CO₂ d'ici à 2030, en concordance avec la «Net Zero Asset Managers Initiative».



3 Signer l'une des initiatives net zéro pour notre branche (p. ex. Net Zero Asset Managers initiative; Net Zero Banking Alliance; Net Zero Asset Owners Alliance) en 2023 au plus tard.

Offre et conseil

élargir l'offre de solutions d'investissement durable et approcher activement les clients afin de discuter des risques et des opportunités dans le domaine de l'investissement durable.



4 Intégrer les considérations ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement en 2022 (en concordance avec le cadre défini par la directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), partie intégrante du plan d'action de l'UE, les modifications apportées aux «critères d'adéquation» MIFID II et la LSFIn).



5 Accroître encore la part des actifs sous gestion durables (fonds conformes aux art. 8 et 9 de la directive SFDR) et offrir au moins une solution d'investissement dédiée tenant compte du changement climatique et de la décarbonation (fonds conforme à l'art. 9 de la directive SFDR) à partir de 2022.



6 Offrir proactivement une plus grande transparence aux clients quant à la part de leur portefeuille pouvant être considérée comme des actifs sous gestion durables – en particulier la proportion d'actifs visant à avoir un impact positif dans les six piliers de la taxonomie de l'UE – et aider les clients à atteindre des objectifs de décarbonation pour leurs actifs le cas échéant.

Formation

tous les employés en contact avec les clients suivent une formation sur le conseil à la clientèle en matière d'opportunités et de risques liés à l'investissement durable.



7 Veiller à ce que tous les employés suivent une formation sur les fondements de la durabilité – en particulier en matière climatique – en 2022.



8 D'ici à la fin 2022, veiller à ce que tous les employés en contact avec les clients comprennent comment la durabilité et l'investissement durable sont appliqués au sein de leur propre organisation et quelle est l'offre de cette dernière, et aussi à ce qu'ils soient en mesure d'aborder le sujet de manière appropriée par rapport aux besoins et aux attentes de la clientèle.



9 Soutenir le processus de conseil avec des informations et des supports sur le climat et la décarbonation qui soient adaptés au niveau de connaissance de chaque client.

Publication

soutenir des normes internationales telles que le plan d'action de l'UE pour financer la croissance durable, les initiatives clés de la branche et certaines lignes directrices. Veiller en particulier à ce que la publication soutienne activement l'Accord de Paris visant à limiter la hausse moyenne des températures dans le monde à 1,5 °C [par rapport aux niveaux pré-industriels].



10 Devenir un signataire des PRI («Principles for Responsible Investment») des Nations Unies d'ici à fin 2022.



11 Approuver les recommandations de la «Task Force for Climate-related Financial Disclosures» (TCFD) en devenant signataire et en publiant les informations requises en concordance avec les recommandations pour l'exercice 2023 au plus tard.



12 Mesurer et publier les émissions de carbone résultant de tous les aspects des propres processus opérationnels (scopes 1, 2 et 3) et de la trésorerie sur la base des normes usuelles pour l'exercice 2022 au plus tard.

Situation en 2022

L'état de mise en œuvre actuel des 12 priorités est visualisé ci-joint sur la base des données récoltées dans une enquête réalisée auprès des banques participantes au printemps 2022. Pour mieux évaluer l'impact possible, les résultats ont été pondérés compte tenu des actifs sous gestion des différentes institutions. Cette année, nous avons introduit la catégorie «mis en œuvre», plusieurs banques participantes ayant déjà accompli des progrès substantiels dans la mise en œuvre complète des priorités.

Dans la quasi-totalité des priorités, l'engagement apparaît important et reflète un haut degré de mise en œuvre en cours, en particulier dans les domaines de la formation et de la publication. Les priorités concernant la trajectoire de réduction des GES, qui prennent davantage de temps, posent un peu plus de difficultés.

Réduction des émissions de GES

aligner la propre organisation sur un objectif net zéro pour les gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050 au plus tard, y compris toutes les émissions de GES des scopes 1 à 3 pour les propres processus opérationnels, la trésorerie et les mandats de gestion discrétionnaire. Les membres s'engagent à lancer des actions qui doivent contribuer à réduire massivement les émissions de GES conformément à l'Accord de Paris et à l'objectif de limiter la hausse moyenne des températures dans le monde à 1,5 degré Celsius au maximum («scénario 1,5°»).

Offre et conseil

élargir l'offre de solutions d'investissement durable et approcher activement les clients afin de discuter des risques et des opportunités dans le domaine de l'investissement durable.

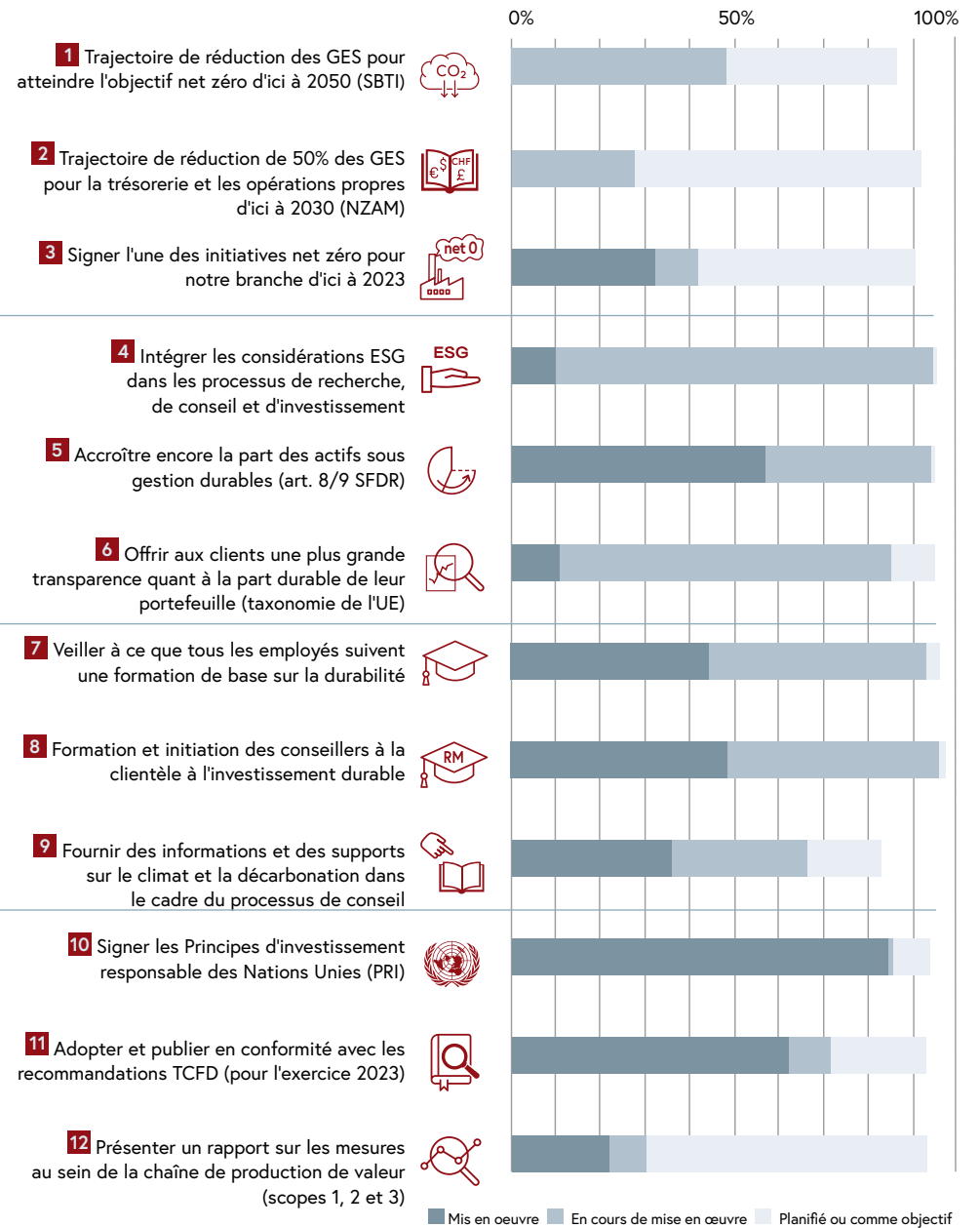
Formation

tous les employés en contact avec les clients suivent une formation sur le conseil à la clientèle en matière d'opportunités et de risques liés à l'investissement durable.

Publication

soutenir des normes internationales telles que le plan d'action de l'UE pour financer la croissance durable, les initiatives clés de la branche et certaines lignes directrices. Veiller en particulier à ce que la publication soutienne activement l'Accord de Paris visant à limiter la hausse moyenne des températures dans le monde à 1,5 °C [par rapport aux niveaux pré-industriels].

Résultats de l'enquête en pourcentage des actifs sous gestion couverts



Les progrès par rapport à 2021

— Si l'on analyse les progrès réalisés par rapport à 2021 (mesure possible dans le tableau présenté ci-dessous uniquement pour les banques qui participaient déjà en 2021), de bons progrès peuvent être observés pour la quasi-totalité des priorités, avec dans certains cas un bond de la catégorie «en cours de mise en œuvre» à «mis à en œuvre».

Sur deux priorités, une baisse marginale dans les progrès accomplis est observée en raison du fait que ces priorités ont été portées à un niveau supérieur, soit en définissant un objectif plus ambitieux, soit en ajoutant de nouveaux éléments à la priorité.

Réduction des émissions de GES

1 Trajectoire de réduction des GES pour atteindre l'objectif net zéro d'ici à 2050 (SBTI)*

2 Trajectoire de réduction de 50% des GES pour la trésorerie et les opérations propres d'ici à 2030 (NZAM)

3 Signer l'une des initiatives net zéro pour notre branche d'ici à 2023

Offre et conseil

4 Intégrer les considérations ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement

5 Accroître encore la part des actifs sous gestion durables (art. 8/9 SFDR)

6 Offrir aux clients une plus grande transparence quant à la part durable de leur portefeuille (taxonomie de l'UE)

Formation

7 Veiller à ce que tous les employés suivent une formation de base sur la durabilité

8 Formation et initiation des conseillers à la clientèle à l'investissement durable

9 Fournir des informations et des supports sur le climat et la décarbonation dans le cadre du processus de conseil

Publication

10 Signer les Principes d'investissement responsable des Nations Unies (PRI)

11 Adopter et publier en conformité avec les recommandations TCFD (pour l'exercice 2023)

12 Présenter un rapport sur les mesures au sein de la chaîne de production de valeur (scopes 1, 2 et 3)

	2021		2022		Commentaire relatif à la comparaison des chiffres		
	En cours de mise en œuvre	Planifié	Mis en œuvre	En cours de mise en œuvre			Planifié ou comme objectif
1 Trajectoire de réduction des GES pour atteindre l'objectif net zéro d'ici à 2050 (SBTI)*	67%*	23%*	0%	35%	45%	La priorité a été portée à un niveau supérieur (au-delà de la définition) et liée à une norme de la branche, ce qui explique la «baisse» au niveau de sa mise en œuvre.	
2 Trajectoire de réduction de 50% des GES pour la trésorerie et les opérations propres d'ici à 2030 (NZAM)	67%*	13%*	0%	1%	91%	Après avoir retenu l'an dernier la définition d'une trajectoire, nous avons concrétisé un objectif ambitieux (50% d'ici à 2030) et porté la priorité au niveau supérieur (au-delà de la définition), en la liant à une norme internationale de la branche, ce qui explique la «baisse» au niveau de la mise en œuvre.	
3 Signer l'une des initiatives net zéro pour notre branche d'ici à 2023			12%	0%	79%		
4 Intégrer les considérations ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement	92%	3%	14%	80%	0%	Bon progrès réalisé.	
5 Accroître encore la part des actifs sous gestion durables (art. 8/9 SFDR)	82%	14%	33%	61%	0%	Bon progrès réalisé. Priorité en outre détaillée et liée à la directive SFDR (art. 8/9).	
6 Offrir aux clients une plus grande transparence quant à la part durable de leur portefeuille (taxonomie de l'UE)			13%	65%	16%		
7 Veiller à ce que tous les employés suivent une formation de base sur la durabilité			30%	62%	3%		
8 Formation et initiation des conseillers à la clientèle à l'investissement durable	81%	15%	34%	61%	1%	Bon progrès réalisé.	
9 Fournir des informations et des supports sur le climat et la décarbonation dans le cadre du processus de conseil			14%	35%	27%		
10 Signer les Principes d'investissement responsable des Nations Unies (PRI)	92%	1%	80%	0%	14%	Bon progrès réalisé.	
11 Adopter et publier en conformité avec les recommandations TCFD (pour l'exercice 2023)	76%*	1%*	46%	13%	34%	Bon progrès réalisé. Cette priorité a également été portée à un niveau supérieur (engagement à publier à partir de l'exercice 2023)	
12 Présenter un rapport sur les mesures au sein de la chaîne de production de valeur (scopes 1, 2 et 3)	78%*	15%*	35%	12%	47%	Bon progrès réalisé. L'objectif a en outre été relevé en incluant spécifiquement la trésorerie.	

* comparabilité limitée 2021-2022 en raison du durcissement de la mesure en 2022

Nouveau Niveau supérieur bon progrès

Participants

23 banques ont participé au processus de mesure des progrès cette année.
Quatre banques ont choisi de ne pas dévoiler leur participation.

AQUILA
Independent.

 **BONHÔTE**
Banquiers depuis 1815

bordier | 1844

cornèr

 **EDMOND
DE ROTHSCHILD**

EFG

E. GUTZWILLER & CIE
BANQUIERS

Julius Bär

 **LGT**
Private
Banking

17  96
LOMBARD ODIER
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH


MAERKI BAUMANN & CO. AG
PRIVATBANK

 **MIRABAUD**

 **PICTET**
1805

 **Rahn+Bodmer**
BANQUIERS SEIT 1750

REICHMUTH & CO
PRIVATBANKIERS

sco'bag
privatbank basel


UNION BANCAIRE PRIVÉE

Vontobel



Contacts:

Pascal Gentinetta, Directeur ABG, Head Public Policy & Stakeholder Management Julius Bär
pascal.gentinetta@juliusbaer.com

Jan Langlo, Directeur ABPS
langlo@abps.ch

Christian Schilz, Président GT ABG Sustainable Finance, Head Corporate Responsibility Vontobel
christian.schilz@vontobel.com

Frank Wulms, Public Policy International Julius Bär
frank.wulms@juliusbaer.com

septembre 2022

 Association de
Banques Privées Suisses
Vereinigung
Schweizerischer Privatbanken
Association of Swiss Private Banks

Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken
Association de Banques Suisses de Gestion
Associazione di Banche Svizzere di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale
Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks

**VAV
ABG**